

République Française

Délibération déposée le 25/10/2013 à la
Sous-Préfecture de Vienne (Isère)
Délibération publiée le 06/11/2013
rendue exécutoire immédiatement.
Confiance sur l'honneur.
Le Président

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE-SABLONS**

Extrait des délibérations du Comité Syndical du 9 octobre 2013

Délibération n° 2013/111

Objet : Adhésion au nouveau contrat cadre de fournitures de titres restaurant mis en place par le Centre de gestion de l'Isère

L'an deux mil treize, mercredi 9 octobre à 9h30, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 24 septembre 2013, s'est réuni en séance ordinaire, salle n° 1 de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, sous la présidence de Daniel RIGAUD, Président.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Membres présents :

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :

Monsieur CHARVET Francis, Monsieur CROUAIL Jackie, Madame DI BIN Roberte, Monsieur GUERRY Jean-Louis

Pour le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :

Monsieur RIGAUD Daniel.

Pour le CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES :

Monsieur LERAS Gérard, Monsieur MIGNOT Philippe.

Assistaient (suppléants) : Monsieur BERTHOUARD Marcel, Monsieur GABET Jean-Pierre, Monsieur MONTEYREMARD Christian

Membres excusés : Mmes BONICALZI-HERRERO Valérie, COROMPT Thérèse, PUTHOD Christiane. Mrs BAÏETTO Marc, BICH Charles, BINET Erwann, JARRET Denis, KOHLHAAS Jean-Charles, NUCCI Christian, PICHOUX Christian, RAMBAUD Didier, REYNAUD Philippe, SOULAGE Bernard, THOIZET Jacques.



Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 qui donne la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités.

Vu la délibération du 18 janvier 2012 confiant les prestations sociales au Centre de Gestion de l'Isère et notamment la convention cadre de prestations sociales.

Vu la délibération en date du 22 octobre 2012 décidant d'adhérer au contrat – cadre mutualisé à la date du 22 mars 2012 pour le lot 1 : émission et mise à disposition de titres restaurant.

Considérant l'arrivée à échéance le 31 décembre 2013 du contrat cadre,

Considérant le nouveau marché public conclu par le Centre de Gestion de l'Isère,

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président,

☛ décide d'adhérer au contrat cadre mutualisé de fournitures de titres restaurant mis en place par le centre de gestion de l'Isère et attribué à Chèque Déjeuner avec effet au 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 3 ans,

☛ Autorise, Monsieur le Président, à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Les dépenses relatives à cette opération seront prélevées au chapitre 012 de la section fonctionnement du budget principal du Syndicat Mixte.

Le Président,

Daniel RIGAUD



SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS

Extrait des délibérations du Comité Syndical du 9 octobre 2013

Délibération n° 2013/112

Objet : Implantation d'une maison de projet – Marchés de travaux

L'an deux mil treize, le mercredi 9 octobre à 9h30, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 24 septembre 2013, s'est réuni en séance ordinaire, salle n° 1 de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, sous la présidence de Daniel RIGAUD, Président.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Membres présents :

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :

Monsieur CHARVET Francis, Monsieur CROUAIL Jackie, Madame DI BIN Roberte, Monsieur GUERRY Jean-Louis

Pour le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :

Monsieur RIGAUD Daniel.

Pour le CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES :

Monsieur LERAS Gérard, Monsieur MIGNOT Philippe.

Assistaient (suppléants) : Monsieur BERTHOUD Marcel, Monsieur GABET Jean-Pierre, Monsieur MONTEYREMARD Christian

Membres excusés : Mmes BONICALZI-HERRERO Valérie, COROMPT Thérèse, PUTHOD Christiane. Mrs BAÏETTO Marc, BICH Charles, BINET Erwann, JARRET Denis, KOHLHAAS Jean-Charles, NUCCI Christian, PICHOUX Christian, RAMBAUD Didier, REYNAUD Philippe, SOULAGE Bernard, THOIZET Jacques.



Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu l'article 26 du Code des Marchés Publics,

Considérant la délibération n° 83 du 22 octobre 2012 approuvant la localisation d'une maison de projet et engageant le marché de maîtrise d'œuvre s'y rapportant,

Considérant la délibération n° 100 du 12 mars 2013 autorisant l'acquisition d'une péniche de type « Freycinet » pour une mise hors d'eau en vue de l'installation de bureaux et salle d'exposition de la Maison de Projet de la Zone Industriale Portuaire de Salaise-Sablons,

Considérant la promesse de vente signée le 1^{er} août 2013 en vue de l'acquisition de la péniche,

Considérant l'esquisse et l'Avant-Projet Sommaire présentés par le maître d'œuvre,

Considérant la nécessité d'équiper et d'aménager la péniche pour la rendre compatible avec sa nouvelle destination,

Au vu de ce qui précède, le comité syndical :

➤ autorise, Monsieur le Président, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, les mesures d'exécution et le règlement des marchés de travaux allotis dont le montant prévisionnel est de 650 000 € HT,

➤ décide d'attribuer les marchés de travaux dans le cadre de Marché à Procédure Adaptée,

➤ autorise, Monsieur le Président, à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Les dépenses relatives à cette opération sont inscrites au chapitre 23 de la section d'investissement du budget principal du Syndicat Mixte.

Le Président
Daniel RIGAUD



République Française

Délibération déposée le 25/10/2013 à la
Sous-Prefecture de Vienne (Ipeie)
Délibération plénière le 06/11/2013 rendue
exécutoire immédiatement
Certifiée sur l'honneur.
Le Président

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE-SABLONS**

Extrait des délibérations du Comité Syndical du 9 octobre 2013

Délibération n° 2013/113

Objet : Participation au River Dating 2013

L'an deux mil treize, le mercredi 9 octobre à 9h30, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 24 septembre 2013, s'est réuni en séance ordinaire, salle n° 1 de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, sous la présidence de Daniel RIGAUD, Président.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Membres présents :

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :

Monsieur CHARVET Francis, Monsieur CROUAIL Jackie, Madame DI BIN Roberte, Monsieur GUERRY Jean-Louis

Pour le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :

Monsieur RIGAUD Daniel.

Pour le CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES :

Monsieur LERAS Gérard, Monsieur MIGNOT Philippe.

Assistaient (suppléants) : Monsieur BERTHOUD Marcel, Monsieur GABET Jean-Pierre, Monsieur MONTEYREMARDE Christian

Membres excusés : Mmes BONICALZI-HERRERO Valérie, COROMPT Thérèse, PUTHOD Christiane. Mrs BAIETTO Marc, BICH Charles, BINET Erwann, JARRET Denis, KOHLHAAS Jean-Charles, NUCCI Christian, PICHOUDE Christian, RAMBAUD Didier, REYNAUD Philippe, SOULAGE Bernard, THOIZET Jacques.



Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président,

Considérant le plan de financement prévisionnel :

Réservation d'un espace de rencontres :

SM ZIP	2 000 € HT
Chambre de Commerce et Industrie Nord Isère	1 320 € HT
<u>Agence d'Etudes et de Promotion de l'Isère</u>	<u>570 € HT</u>
Total	3 890 € HT

Considérant l'intérêt d'une telle promotion,

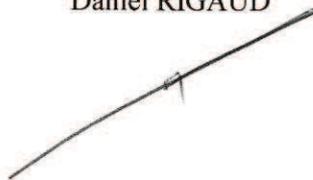
Au vue de ce qui précède, le comité syndical :

- décide de la participation du Syndicat Mixte à cet évènement qui se tiendra du 26 au 27 novembre à Lyon et d'organiser l'ensemble des rencontres nécessaires à sa promotion,
- valide le plan de financement prévisionnel tel que décrit,
- autorise, Monsieur le Président, à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Les dépenses relatives à cette opération sont inscrites sur le chapitre 011 de la section fonctionnement du budget principal du Syndicat Mixte.

Les recettes relatives à cette opération sont inscrites sur le chapitre 70 de la section de fonctionnement du budget principal du Syndicat Mixte.

Le Président
Daniel RIGAUD



République Française

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE-SABLONS**

Délibération déposée le 25/10/2013 à la
Sous-Préfecture de Vienne (Isère)
Délibération publiée le 26/10/2013 rendue
exécutoire immédiatement.
Certifiée sur l'honneur.
Le Président

Extrait des délibérations du Comité Syndical du 9 octobre 2013

Délibération n° 2013/114

Objet : Désignation d'un urbaniste-paysagiste-architecte en chef

L'an deux mil treize, le mercredi 9 octobre à 9h30, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 24 septembre 2013, s'est réuni en séance ordinaire, salle n° 1 de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, sous la présidence de Daniel RIGAUD, Président.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Membres présents :

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :

Monsieur CHARVET Francis, Monsieur CROUAIL Jackie, Madame DI BIN Roberte, Monsieur GUERRY Jean-Louis

Pour le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :

Monsieur RIGAUD Daniel.

Pour le CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES :

Monsieur LERAS Gérard, Monsieur MIGNOT Philippe.

Assistaient (suppléants) : Monsieur BERTHOUD Marcel, Monsieur GABET Jean-Pierre, Monsieur MONTEYREMARDE Christian

Membres excusés : Mmes BONICALZI-HERRERO Valérie, COROMPT Thérèse, PUTHOD Christiane. Mrs BAÏETTO Marc, BICH Charles, BINET Erwann, JARRET Denis, KOHLHAAS Jean-Charles, NUCCI Christian, PICHOUDE Christian, RAMBAUD Didier, REYNAUD Philippe, SOULAGE Bernard, THOIZET Jacques.



Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu les articles 67 et 74 IV du Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n°106 du 1^{er} juillet 2013 approuvant le contrat de quasi-régie avec la SPL Isère aménagement en vue de terminer le dossier de création de ZAC et d'anticiper le dossier de réalisation,

Vu les enjeux spécifiques aux projets portant sur le concept d'économie circulaire qui se décline sous la forme de l'écologie industrielle basée sur des pratiques mutualisées et des dynamiques innovantes inter-industries, le recours massif au report modal pour les productions industrielles établies ou qui s'établiront, un système de management environnemental dès la conception et jusqu'à la gestion de la Zone Industrialo-Portuaire,

Considérant que la complexité à intégrer ces enjeux dans la conception de l'aménagement tout comme la difficulté de dimensionner l'intégration de fortes contraintes paysagères et environnementales dans des sites de production complexes ou la volonté d'une densification de l'utilisation du foncier ne permet pas au Syndicat Mixte d'évaluer les moyens techniques nécessaires à la réalisation d'une telle mission,

Considérant l'intérêt de désigner un urbaniste-paysagiste-architecte en chef afin d'anticiper le dossier de réalisation de ZAC et de permettre de répondre aux prospects dans les meilleures conditions,

Considérant les missions qui lui seraient confiées à savoir la maîtrise d'œuvre urbaine, une assistance au maître d'ouvrage en matière d'urbanisme et une part de maîtrise de travaux sur les espaces publics,

Considérant la volonté de disposer de propositions et de productions d'urbanistes-architectes d'envergure nationale ou européenne,

Au vu de ce qui précède, le comité syndical :

- approuve la procédure de dialogue compétitif,
- autorise, Monsieur le Président, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, les mesures d'exécution, la résiliation étant une de ses modalités, et le règlement de ce contrat cadre,
- autorise, Monsieur le Président, à attribuer des primes pour production à hauteur maximale de 210 000 € HT,
- définit la création et la composition du jury et de la Commission d'Appel d'Offres lors du prochain comité syndical,
- autorise, Monsieur le Président, à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Les dépenses relatives à cette opération sont inscrites sur le chapitre 011 de la section de fonctionnement du budget annexe du Syndicat Mixte.

Le Président
Daniel RIGAUD



République Française

Délibération déposée le 25/10/2013 à la
Sous-Prefecture de Vienne (Isère)
Délibération publiée le 06/11/2013 rendue
exécutoire immédiatement.
Certifiée sur l'honneur
le Président

SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS

Extrait des délibérations du Comité Syndical du 9 octobre 2013

Délibération n° 2013/115

Objet : Outils de pérennisation des objectifs de développement de la Zone Industrialo-Portuaire

L'an deux mil treize, le mercredi 9 octobre à 9h30, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 24 septembre 2013, s'est réuni en séance ordinaire, salle n° 1 de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, sous la présidence de Daniel RIGAUD, Président.

Membres en exercice : 12 titulaires, 12 suppléants

Membres présents :

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :

Monsieur CHARVET Francis, Monsieur CROUAIL Jackie, Madame DI BIN Roberte, Monsieur GUERRY Jean-Louis

Pour le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :

Monsieur RIGAUD Daniel.

Pour le CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES :

Monsieur LERAS Gérard, Monsieur MIGNOT Philippe.

Assistaient (suppléants) : Monsieur BERTHOUARD Marcel, Monsieur GABET Jean-Pierre, Monsieur MONTEYREMARDE Christian

Membres excusés : Mmes BONICALZI-HERRERO Valérie, COROMPT Thérèse, PUTHOD Christiane. Mrs BAÏETTO Marc, BICH Charles, BINET Erwann, JARRET Denis, KOHLHAAS Jean-Charles, NUCCI Christian, PICHOUDE Christian, RAMBAUD Didier, REYNAUD Philippe, SOULAGE Bernard, THOIZET Jacques.



Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président,

Considérant le projet de charte, joint en annexe 1, qui fera l'objet d'un traitement graphique et d'écriture voire de synthèse ;

Considérant la composition du comité d'agrément :

- 3 membres du Bureau ;
- 1 représentant de la CNR ;
- 1 représentant des entreprises installées sur la ZIP (club utilisateurs)
- 1 représentant de la Commune de Salaise ou/et Sablons ;
- 1 représentant de l'aménageur ;
- 1 représentant de l'Agence Economique de Promotion de l'Isère ;
- 1 représentant de l'EPCI d'origine ayant compétence en matière de développement économique ou, le cas échéant, la Commune dans le cas d'une entreprise relocalisant ses activités depuis un territoire proche de la ZIP ;
- 1 représentant de la CCI Nord Isère lorsqu'elle accompagne une entreprise dans sa recherche de site ou si l'entreprise souhaite mobiliser fortement les services du Port Public.

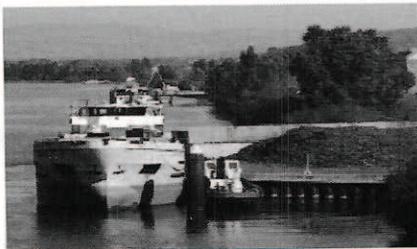
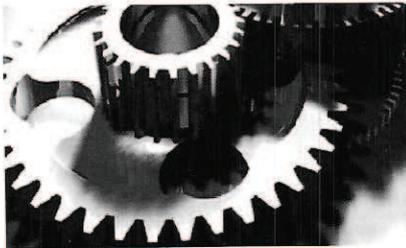
Au vu de ce qui précède, le comité syndical :

- ⇒ valide le projet de charte, ci-joint annexe 1,
- ⇒ valide la composition du comité d'agrément
- ⇒ autorise le Président à organiser le 1^{er} comité d'agrément avant la fin 2013,
- ⇒ autorise le Président à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.



Le Président
Daniel RIGAUD





ZIP
Salaise Sablons

ZONE INDUSTRIALO PORTUAIRE

Syndicat mixte

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

25 OCT. 2013

ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS

CHARTRE POUR UN ESPACE INDUSTRIEL RESPONSABLE ET MULTIMODAL

Ce document fera l'objet d'un traitement graphique adapté.

La charte de la Zone Industriale-Portuaire de Salaise-Sablons vise à accueillir les entreprises et à préciser leurs conditions d'implantation sur le site.

Elle constitue le document de référence qui permet d'ancrer le projet à travers la description des objectifs, de leur évolution et de leur validation.

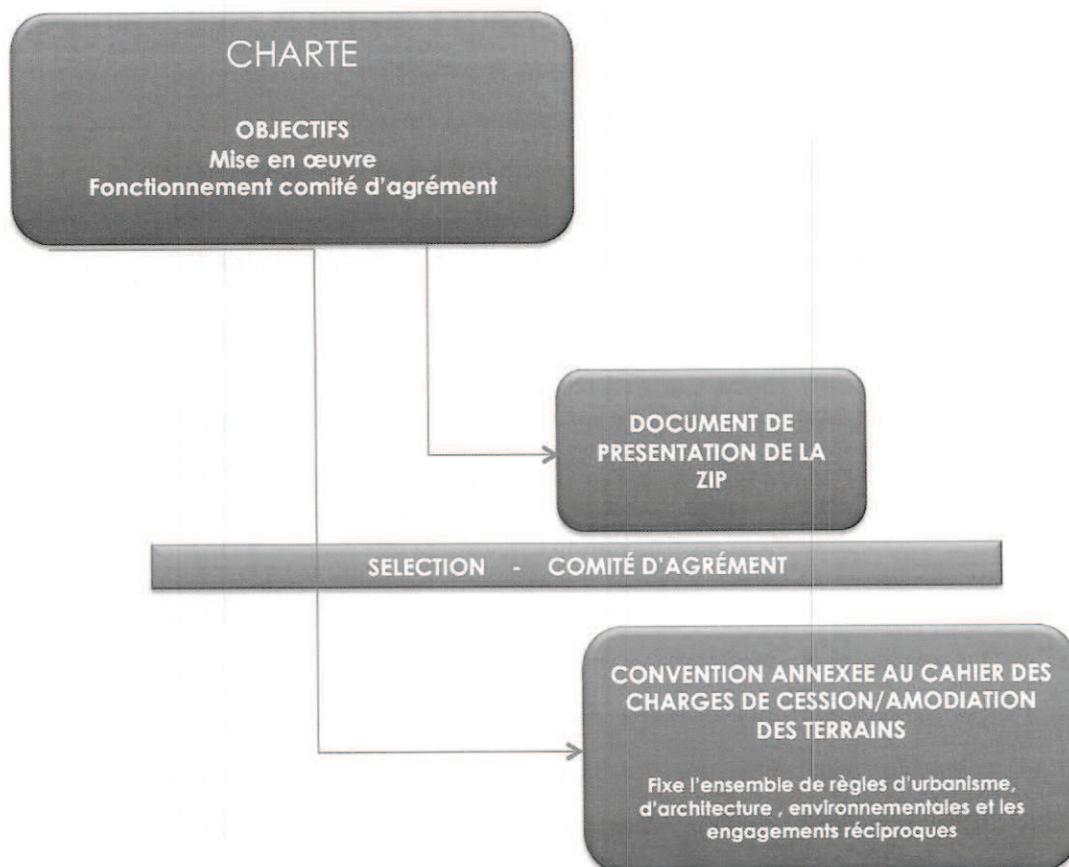
Elle se décline en trois supports :

- A. Un document de présentation** valorisant les atouts du site ;
- B. Une charte globale fixant les engagements attendus des entreprises**, des partenaires et du Syndicat Mixte. Elle détaille notamment le fonctionnement du comité d'agrément des projets. Cette charte est annexée aux accords passés avec la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), ainsi qu'à la convention d'aménagement avec le futur aménageur.
- C. Une convention annexée au Cahier des Charges de Cession/amodiation des terrains (CCCT)**, fixant les engagements réciproques entreprises/gestionnaire de la zone industrialo-portuaire.



SOUS-PREFECTURE DE VIENNE
25 OCT. 2013

SCHEMA GENERAL D'ORGANISATION DE LA CHARTE D'IMPLANTATION DES ENTREPRISES



SOMMAIRE

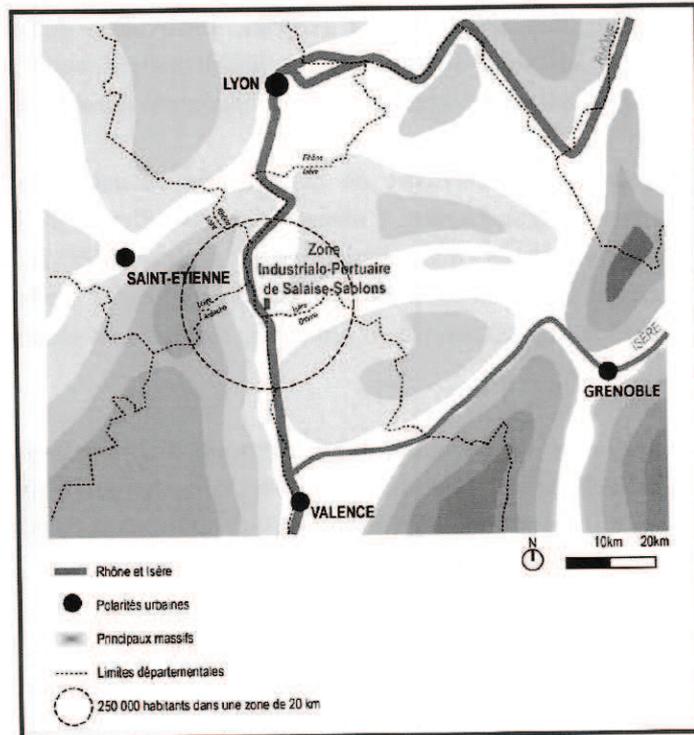
PREAMBULE	5
LA CHARTE	7
I. Constituer un pôle de performance économique et d'exemplarité sociale et environnementale ...	8
I.1. La maîtrise des implantations à court, moyen et long terme :	8
I.2. La recherche de cohérences environnementale et économique :	8
I.3. La maîtrise des évolutions de la Zone Industriale-Portuaire sur le long terme :	8
I.4. Un positionnement à la fois précis sur les filières industrielles et large sur les métiers exercés pour permettre les synergies et l'émergence de dynamiques d'écologie industrielle.	9
I.5. Spatialisation des activités.....	12
I.6. Mode de mise à disposition du foncier.....	13
I.7. Un management environnemental du site économe en ressources, coopératif et profitable.	14
II. Développer un site attractif au plan économique, du système de transport, de l'emploi et de la valeur ajoutée.	15
II.1. Une desserte routière, ferroviaire et fluviale performante.	15
II.2. Un haut niveau de qualité d'aménagement.	16
II.2.1. Un aménagement modulable et qualitatif.....	16
II.2.2. La fonctionnalité de l'aménagement	17
II.3. Un niveau de service élevé pour les entreprises et les salariés	18
II.3.1. Un accompagnement complet pour les entreprises susceptibles de s'implanter.	18
II.3.2. Une mutualisation des services et équipements	19
II.3.3. Les services stratégiques	19
II.3.4. L'animation économique	20
II.3.5. La promotion et la Communication	20



25 OCT. 2013

PREAMBULE

Située au carrefour de cinq départements, sur les deux communes de Salaise-sur-Sanne et de Sablons, la Zone Industriale-Portuaire (Z.I.P.) de Salaise - Sablons est positionnée au cœur d'une des principales régions économiques françaises et européennes en limite sud du département de l'Isère, à 40 km au sud de l'agglomération lyonnaise et 50 km au nord de Valence, sur un axe économique européen majeur de circulation et de productions pharmaceutiques et chimiques.



Installée en contre bas du massif du Pilat (Parc Naturel régional) dans un site naturel exceptionnel tant du point de vue environnemental que de la proximité d'activités industrielles telles que la plate-forme chimique de Roussillon (créée en 1915), ou de la Vallée de la Chimie, elle bénéficie de savoir-faire industriels et de compétences rares pour lui permettent de conforter, développer et pérenniser de nouvelles activités.

Sa position sur un axe européen majeur de circulation reliant les agglomérations et les ports de Marseille et Lyon et au-delà l'Europe du nord, ses connexions au maillage routier (A7 et RN7), au bassin fluvial Saône-Rhône et au réseau ferré par l'intermédiaire d'un embranchement ferroviaire qui rejoint la ligne Paris Lyon Marseille, lui confèrent une vocation de plateforme industrielle multimodale à l'échelle régionale.

L'ensemble de ces éléments, qui en fait indéniablement un pôle économique d'envergure européenne, associés à des disponibilités foncières et d'aménagement importantes forment ainsi une offre très attractive pour l'accueil et l'implantation d'activités nouvelles.

Dès lors, le conseil régional Rhône-Alpes, le conseil général de l'Isère, et la communauté de communes du pays Roussillonnais réunis depuis mars 2009 dans le syndicat mixte de la Z.I.P. de Salaise-Sablons ont choisi de développer le site de Salaise-Sablons comme un site emblématique d'activités économiques bénéficiant à toute la région en termes de performance économique et d'exemplarité sociale, et environnementale.

Après une période d'études et de réflexions sur les objectifs et les moyens de développement de la zone industrialo-portuaire le Syndicat mixte a été décidé d'accueillir des entreprises répondant à des conditions et à des critères permettant à la fois de respecter la vocation spécifique du site, notamment son positionnement sur des filières et des métiers à fort potentiel de développement, et de créer des interactions entre entreprises au sein et en-dehors de la zone industrialo-portuaire, au bénéfice du développement de chacun et de la valorisation du parc d'activités à court, moyen et long terme.

En particulier, la vocation tri-modale du site (fluvial, ferroviaire, routière), conduit à privilégier l'implantation d'entreprises utilisant directement ou indirectement cette combinaison de modes de transport, et répondant également à des objectifs de développement durable, et d'économie d'énergie.

Dans ce cadre, la zone industrialo-portuaire de Salaise-Sablons est ouverte à l'accueil de grandes entreprises et aux entreprises industrielles, utilisatrices du fleuve et du rail, aux entreprises de transformation, à leurs sous-traitants, mais également, aux entreprises du secteur tertiaire participant directement ou indirectement au développement des activités présentes sur la zone, que ce soit au travers de l'ingénierie ou du service aux entreprises (formation, service aux salariés, services spécialisés aux entreprises).

La zone industrialo-portuaire se veut également un territoire d'application des principes de l'écologie industrielle qui permet collectivement d'économiser sur les consommation de ressources finies, de réduire les émissions de CO2 et de créer de nouvelles synergies inter-entreprises notamment dans le domaine de l'optimisation collective des flux de matières ou d'énergie.



25 OCT. 2013

LA CHARTE

Parce que nos systèmes actuels de production et de consommation devront changer radicalement dans les prochaines années, la Zone Industriale-Portuaire de Salaise-Sablons offre la possibilité rare de développer en interaction avec les entreprises déjà présentes, de nouveaux modes de production et de distribution, et de créer ainsi un site industriel multimodal de référence associant harmonieusement compétitivité et transition écologique.

Ce positionnement particulier détermine trois ambitions principales qui s'imposent aux promoteurs du projet comme aux futures entreprises à accueillir :

- Constituer un pôle de performance économique et d'exemplarité sociale et environnementale,
- Développer un site attractif au plan économique, en terme d'insertion dans les systèmes de transport, de création d'emploi, et de génération de valeur ajoutée.
- Développer un partenariat entre l'ensemble des acteurs de la Zone Industriale-Portuaire

Ainsi, une démarche opérationnelle et originale de création et de proposition d'une offre globale d'accueil d'activités nouvelles est proposée aux entreprises.

I. CONSTITUER UN POLE DE PERFORMANCE ECONOMIQUE ET D'EXEMPLARITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

La démarche de maîtrise de projet mise en place par le syndicat mixte et la Compagnie Nationale du Rhône en tant que concessionnaire de l'Etat sur la Zone Industriolo-Portuaire repose sur :

I.1. LA MAITRISE DES IMPLANTATIONS A COURT, MOYEN ET LONG TERME :

La motivation du syndicat mixte réside dans la conviction que le seul accompagnement des dynamiques de marché ne saurait répondre, dans la durée, aux ambitieux objectifs économiques, sociaux et environnementaux assignés à ce projet de développement.

La maîtrise des implantations consiste à adopter une démarche globale sur les implantations des entreprises et des différents bâtiments à construire sur la Zone Industriolo-Portuaire.

Cela passe par la définition de critères de choix notamment environnementaux et techniques mis en œuvre par un comité d'agrément.

La maîtrise des implantations suppose alors la connaissance fine de la nature des activités désirant s'installer lors de la première implantation puis lors des cessions successives.

I.2. LA RECHERCHE DE COHERENCES ENVIRONNEMENTALE ET ECONOMIQUE :

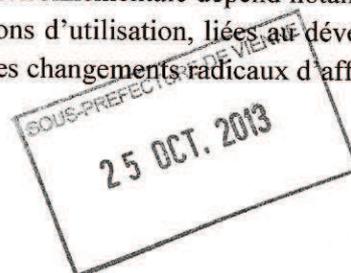
La recherche de cohérences économique et environnementale à l'échelle de la Zone Industriolo-Portuaire se traduit par la mise en œuvre d'une démarche d'écologie industrielle fondée sur la gestion commune de certains services (mutualisation) et la recherche de complémentarités entre les différentes entreprises notamment dans les domaines d'actions suivants :

- Gestion des déchets et des matières secondaires, (mutualisation, substitution)
- Gestion de l'énergie motrice, production de chaud et froid,
- Approvisionnement en eau.

I.3. LA MAITRISE DES EVOLUTIONS DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE SUR LE LONG TERME :

Le but est de préserver flexibilité et élasticité par rapport à l'évolution du tissu de la zone sans pour autant renoncer aux exigences fondatrices. L'évolution peut porter sur l'extension d'activités, la mise en œuvre de progrès technologiques voire la reconversion des bâtiments et équipements collectifs.

L'évolution à terme de la démarche de qualité environnementale dépend notamment de la conception des bâtiments et de leur capacité à subir des évolutions d'utilisation, liées au développement de l'entreprise, de l'activité, de l'évolution du processus, voire des changements radicaux d'affectation.



25 OCT. 2013

La flexibilité et la neutralité traduisent la capacité des bâtiments à subir les changements à intervenir, dans un projet qui ne remet pas en cause les choix initiaux en matière d'impact environnemental ou d'écologie industrielle.

I.4. UN POSITIONNEMENT A LA FOIS PRECIS SUR LES FILIERES INDUSTRIELLES ET LARGE SUR LES METIERS EXERCES POUR PERMETTRE LES SYNERGIES ET L'EMERGENCE DE DYNAMIQUES D'ECOLOGIE INDUSTRIELLE.

Techniques et Energies durables

Industries impliquées dans les techniques liées à l'environnement : **énergie renouvelable et traitement de l'eau.**

Filières principales : **efficacité énergétique du bâtiment, biomasse, traitement de l'eau, solaire, éolien, hydrogène énergie.**

Matériaux Renouvelables

Industries de processus propres, moins consommateurs d'énergie, avec une proportion importante d'intrants et de produits **renouvelables.**

Filières principales : **l'industrie papetière, le recyclage, les matériaux bio-sourcés, la plasturgie.**

Distribution Intelligente

Logistique complète en complément et/ou en continuité avec les autres sites logistiques de la région. Mise en valeur des réseaux intermodaux, fer et fleuve, et tous types de services associés aux zones logistiques.

PME International

Activités industrielles présentes dans un rayon de 60 à 70 km et proposant une **offre de services mutualisés** permettant d'alléger leurs charges et de les accompagner à la commercialisation et l'export.

Filières historiques et dynamiques de la région, notamment **les PME tournées vers l'international.**

Nouveaux Métiers et Services : Chimie high tech' et R&D

R&D orienté vers la chimie high-tech' et l'innovation, appuyée sur le **développement de la filière chimie existante.**

Filières principales : services mutualisés accompagnant le développement des filières existantes et favorisant l'innovation.

Techniques et énergies durables :

L'objectif est d'attirer et de structurer des industriels qui sont impliqués dans les techniques liées à l'environnement, en matière :

- ✓ D'Énergie : production d'énergie renouvelables, récupération d'énergies fatales (calories et frigories) et valorisation,
- ✓ D'Eau : traitement et dépollution en lien avec les usages potentiels, prise en compte et traitement des rejets individuels et collectifs

Les filières concernées sont notamment la chimie fine, la chaudronnerie, l'électronique, la mécanique. Cela concerne des métiers techniques, en grande partie constitués de PME et fait largement appel au domaine de la recherche et du développement, notamment dans le domaine de l'eau. Les marchés visés sont européens et mondiaux.

Matériaux renouvelables et bio-sourcés :

Ce secteur industriel fait appel à des procédés plus propres, moins consommateurs d'énergie, avec une proportion toujours plus importante d'intrants dits renouvelables. Il s'agit des industries de transformation de demain et du soutien à l'innovation.

De telles productions existent déjà sur le site et à proximité immédiate dans des entreprises innovantes où les produits comme les techniques de production se renouvellent continuellement.

Le socle de base de cette orientation stratégique repose sur l'industrie chimique très représentée sur le territoire dans la mesure où les méthodes, les procédés de fabrication, comme les exigences environnementales concernent également d'autres secteurs industriels comme :

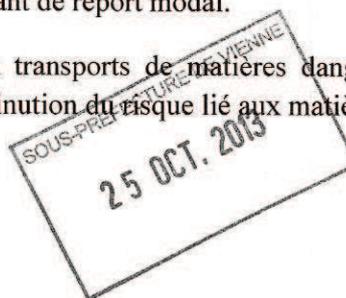
- ✓ la production de matériaux de construction de nouvelle génération,
- ✓ le domaine du recyclage, et de la réutilisation des produits,
- ✓ les applications dans le domaine de la plasturgie, l'emballage, l'agro-industrie,
- ✓ l'industrie papetière.

Distribution intelligente :

La distribution intelligente consiste à développer un pôle logistique valorisant les capacités d'échanges intermodaux et intégrant des activités de post-production génératrices de valeur ajoutée.

Ce pôle ambitionne un positionnement dans les réseaux de transport européen, régional et local grâce à sa desserte fluviale, ferroviaire et routière qui constitue avec l'ensemble des services associés une offre très qualitative et porteuse d'un développement puissant de report modal.

Plus spécifiquement, une attention sera portée aux transports de matières dangereuses nécessaires à l'industrie en place ou à venir et à la substitution/diminution du risque lié aux matières dangereuses





Nouveaux métiers : Recherche et développement chimie :

Il s'agit de permettre l'émergence d'un pôle chimique orienté vers de nouveaux produits ou outils de production, permettant la valorisation d'une filière traditionnelle et le soutien du développement de compétences nouvelles. La complémentarité avec la plateforme chimique de Roussillon et les pôles de compétitivités ou réseaux d'entreprises et de laboratoires permettra de consolider les acteurs présents et de réaliser des pilotes ou démonstrateurs pour des entreprises souhaitant développer de nouveaux produits ou processus de fabrication.

Les PME tournées vers l'international :

Il s'agit d'assurer la compétitivité des activités existantes sur les marchés internationaux, de conforter le développement des compétences locales et de capitaliser sur un large territoire. L'objectif est de pérenniser et de développer les activités industrielles présentes dans un rayon de 60 à 70 km.

C'est une stratégie qui nécessite d'innover dans le domaine des coopérations institutionnelles et de rapprocher les acteurs publics des PME. C'est pourquoi, en termes d'activités, le choix des vocations est plus souple. Il s'agit de cibler et de hiérarchiser les PME, en particulier les plus dynamiques tournées vers l'international.

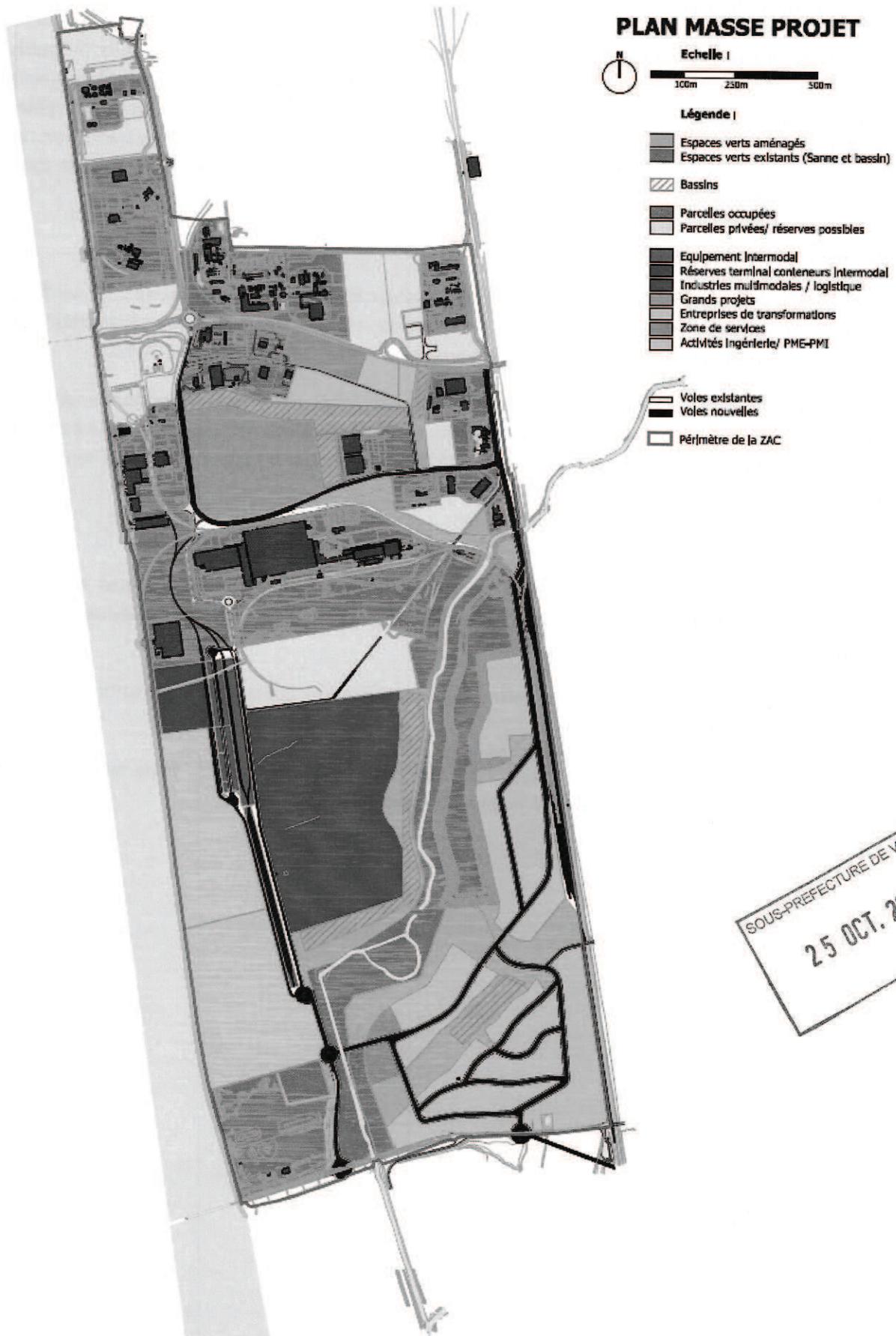
Synthèse

La Zone Industriale-Portuaire s'adresse donc prioritairement aux entreprises, notamment industrielles, directement intéressées par ces orientations y compris dans le cadre d'installations de démonstrateurs ou de pilotes.

S'ajoutent les entreprises susceptibles de créer avec les entreprises implantées à proximité des réseaux dits « d'écologie industrielle ».

S'y ajoutent également les PME de services, liées aux services aux entreprises et/ou aux salariés déjà présentes et aux entreprises décrites dans le paragraphe précédent.

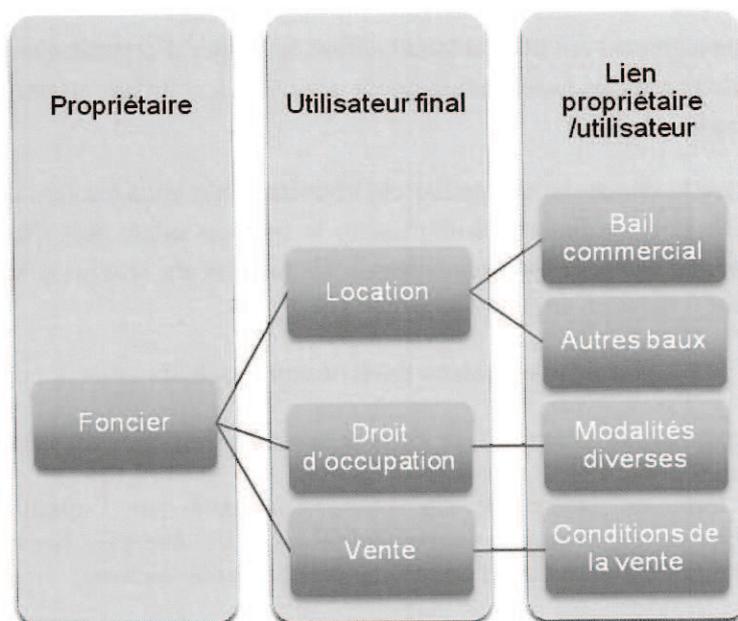
I.5. SPATIALISATION DES ACTIVITES



SOUS-PREFECTURE DE VIENNE
25 OCT. 2013

I.6. MODE DE MISE A DISPOSITION DU FONCIER

La Zone Industriale-Portuaire entend proposer aux entreprises désireuses de s'implanter toute une gamme de solutions d'implantation, en fonction de leurs besoins et de la taille et de la localisation des parcelles, afin de leur garantir à long terme la pérennité de la Zone Industriale-Portuaire et la conformité à sa vocation.



Après étude, plusieurs solutions d'implantation et de cession/amodiation du foncier ont été retenues :

- **Pour les lots stratégiques – Partie Ouest et Nord de la Sanne**, et, en particulier pour les lots dédiés aux Grands Projets, aux industries multimodales et à la logistique, des solutions de type « bail emphytéotique »/ « bail à construction », voire « bail emphytéotique administratif (BEA) », conférant au preneur des droits réels et permettant pour l'entreprise une visibilité de longue durée (par exemple : 50 ans), tout en garantissant une occupation conforme, sur le long terme, aux objectifs de la Zone Industriale-Portuaire. Les contrats d'amodiation pour les terrains, propriété de l'Etat concédés à la Compagnie Nationale du Rhône sont spécifiques aux parcelles en bord à voie d'eau.
- **Pour la zone de service et pour le secteur d'ingénierie /PME-PMI, - Partie Sud et Est de la Sanne** des solutions de vente classique (en pleine propriété) et de location sont offertes en combinaison avec les solutions d'amodiation envisagées au paragraphe précédent.

I.7. UN MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DU SITE ECONOMIE EN RESSOURCES, COOPERATIF ET PROFITABLE.

La démarche de qualité environnementale engagée sur la zone, ainsi que la mise en application de tous les éléments contenus dans la présente charte, permettront aux entreprises actuelles et à venir comme au gestionnaire de la Zone Industriale-Portuaire de s'orienter de façon logique vers la mise en place d'un système de management environnemental.

Le système de management environnemental définit les règles d'organisation permettant de rationaliser et de suivre les actions menées avec l'avantage de répondre à certaines attentes formulées dans les articles de la présente charte.

Afin de pérenniser la démarche de qualité environnementale engagée lors de la phase de conception et d'aménagement de la Zone Industriale-Portuaire, le syndicat mixte doit s'orienter vers la mise en place d'un système de management environnemental. Cette mise en œuvre se traduira par une certification adaptée fondée sur 5 objectifs principaux :

- **La mise en valeur environnementale du site :**
Le patrimoine naturel de la Zone Industriale-Portuaire est une opportunité et constitue un enjeu d'attractivité à valoriser.
La mise en valeur du site passe également par l'optimisation foncière, la qualité architecturale, la gestion économe de l'eau et des énergies, la préservation de la biodiversité, la politique d'entretien et de gestion collective des déchets.
- **Intégration sociale et professionnelle des riverains**, notamment les plus précarisés, en particulier à l'occasion du développement de certains services collectifs (entretiens, courriers, conciergerie...).
- **Mise en œuvre des principes de l'écologie industrielle** dans une logique de réseaux, de coopérations et de création de filières intégrées, grâce à la mutualisation voire la substitution de ressources.
- **Gestion mutualisée et prospective des risques et de la sécurité des installations :**
Cette préoccupation vise la mise en œuvre de mesures de prévention des risques naturels et technologiques, avec une sensibilité ciblée sur les risques particuliers liés aux activités de transport (sécurité et sûreté).
- **Gouvernance** fondée sur la concertation, la communication et la transparence, notamment avec les populations riveraines.

25 OCT. 2013
Sous-Préfecture de Vienne

25 OCT. 2013

II. DEVELOPPER UN SITE ATTRACTIF AU PLAN ECONOMIQUE, DU SYSTEME DE TRANSPORT, DE L'EMPLOI ET DE LA VALEUR AJOUTEE.

Les acteurs associés au projet, la CNR, les gestionnaires d'infrastructures, les opérateurs de transport comme les industriels présents sont unanimes pour reconnaître l'opportunité et la pertinence d'un projet d'aménagement ambitieux et porteur de développement économique grâce à :

- Une bonne desserte routière, ferroviaire et fluviale,
- Un haut niveau de qualité d'aménagement,
- Un niveau de services adapté aux ambitions.

II.1. UNE DESSERTE ROUTIERE, FERROVIAIRE ET FLUVIALE PERFORMANTE.

Aujourd'hui la route capte la quasi-totalité du trafic fret sur l'axe de la vallée du Rhône. Cette situation ne peut perdurer dans la mesure où :

- il est illusoire de vouloir prétendre répondre à l'accroissement de la demande de transport en tablant uniquement sur un seul mode,
- la compétitivité actuelle de la route reste dépendante du coût des énergies fossiles,
- la croissance du trafic va inévitablement s'accompagner de contraintes réglementaires et environnementales qui pèseront de plus en plus sur le transport routier.

La recherche d'alternatives au mode routier est un impératif.

D'ores et déjà, avec un trafic annuel de marchandises de plus de 800 000 Tonnes par voie fluviale et près de 600 000 Tonnes acheminées par le train, le site industrialo-portuaire de Salaise sur Sanne s'affirme comme la 1ère plateforme portuaire multimodale après Lyon à l'échelle du Bassin du Rhône.

Cette vocation multimodale de la zone industrialo-portuaire doit être confortée, d'autant que la configuration topographique du site permet d'optimiser la desserte par le fleuve et garantit la faisabilité d'une extension de la desserte ferroviaire qui comprend la mise en œuvre, à terme, d'un chantier combiné rail fleuve-route en capacité d'accueillir de 6 à 10 trains /jour et une halte fluviale de 4 ha.

Le projet d'aménagement de la zone industrialo-portuaire a pour ambition de consolider la part du transport massifié de marchandises (fer - fleuve), avec un objectif de 45% des flux à l'horizon 2035.

L'engagement à utiliser les modes de transport ferroviaire ou fluvial et la part de trafic qui leur sera consacré sont des éléments clé pour la sélection des entreprises au sein de la Zone Industrialo-Portuaire.

En particulier, pour les lots bord à voie d'eau ou embranchés un accent fort est mis en direction des entreprises utilisant le fluvial ou le ferroviaire comme mode de transport.

Des solutions de convoyage pour les entreprises plus éloignées du bord à voie d'eau ou des embranchements ferrés seront étudiées afin d'apporter des réponses économiques et techniques visant à réduire les coûts de pré et post-acheminement.

II.2. UN HAUT NIVEAU DE QUALITE D'AMENAGEMENT.

II.2.1. Un aménagement modulable et qualitatif, permettant une offre diversifiée, en taille de lots, en modalités de mise à disposition, et en services et équipements spécialisés.

La Zone Industriale-Portuaire ambitionne de garantir aux futurs usagers du site une image, une identité et des prestations parfaitement adaptées à leurs besoins et à leurs attentes.

C'est à travers la qualité de son aménagement que les promoteurs de la Zone Industriale-Portuaire concrétiseront de façon pérenne une politique ambitieuse qui permettra de faire émerger une véritable identité partagée et fédératrice, vecteur d'attractivité et d'ancrage pour les entreprises mais également pour les salariés.

Une logique de différenciation :

La spatialisation des activités d'un site, la nature des entreprises ciblées et l'environnement territorial dans lequel se déploie la Zone Industriale-Portuaire implique un traitement différencié de la qualité des espaces publics et des espaces privés. En effet, les secteurs de la Zone Industriale-Portuaire accueillant des activités de type PME/Tertiaire/ recherche et développement bénéficieront d'un traitement plus « urbain » qu'un site dédié à l'accueil d'activités logistico-industrielles où le fonctionnement optimal reste l'objectif premier.

Cette différenciation du traitement des espaces ne signifie pas que l'image pourrait être négligée sur certains secteurs mais qu'elle doit être adaptée à la typologie des futures constructions, aux fonctions économiques implantées et au rayonnement des entreprises.

Un ancrage territorial

Il est important de bien vérifier que les différentes prescriptions de traitement des espaces publics et privés soient adaptées au mieux aux caractéristiques locales.

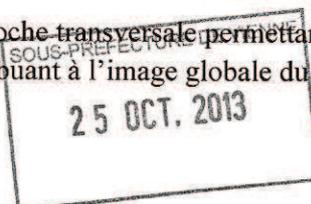
Le choix des essences, des matériaux, des profils architecturaux doivent ainsi être adaptés au climat mais également aux ressources locales, au grand paysage et au bâti environnant.

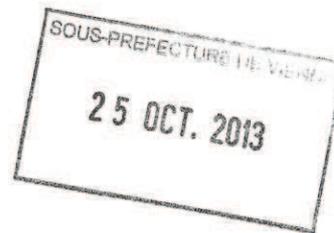
Cette adéquation est nécessaire pour limiter l'impact sur l'environnement ainsi que pour contribuer à l'émergence d'une véritable identité de la zone d'activités.

La prévention des conflits d'image

La qualité générale de la Zone Industriale-Portuaire tiendra également à la capacité à limiter le plus en amont possible les éventuels conflits d'image. Exemple : manque de respect lors de la commercialisation qui juxtaposerait des entreprises ayant des attentes différentes en matière d'image.

Cette gestion des conflits d'image passe ainsi par une approche transversale permettant au gestionnaire de bien vérifier l'adéquation de l'ensemble des facteurs contribuant à l'image globale du site.





Les éléments à intégrer :

La qualité de l'aménagement recouvre l'ensemble des éléments qui contribuent à qualifier l'image et l'identité du site, à savoir :

- le traitement des voies, cheminements et accotements,
- le traitement des espaces publics spécifiques : pôles de vie, entrées, parcs, espaces de respiration,
- le traitement des franges,
- les traitements des espaces extérieurs privatifs,
- la qualité des constructions publiques et privées.

Sont donc concernés à la fois les dimensions paysagères, urbaines, architecturales mais également l'environnement, notamment à travers la valorisation du milieu, l'inscription territoriale et l'amélioration de la biodiversité, etc...

II.2.2. La fonctionnalité de l'aménagement doit permettre de garantir aux futurs usagers du site un fonctionnement adapté à l'ensemble de leurs besoins. La fonctionnalité de l'aménagement doit favoriser au mieux :

Le développement des entreprises en fonction de la vocation du site

Les entreprises qui s'implantent sur la Zone Industriale-Portuaire doivent pouvoir y développer leurs activités dans les meilleures conditions. Pour cela, le site doit leur garantir :

- un fonctionnement adapté en matière d'accessibilité et de desserte, tant au niveau des infrastructures fluviales, ferroviaires et routières interconnectées,
- une gestion optimale des circulations et du stationnement liés aux différents usages,
- des dispositifs adaptés pour gérer l'ensemble des flux qui leur sont nécessaires (eau, énergie, télécommunications, électricité, gaz,...).

La maîtrise des impacts sur l'environnement

Si un fonctionnement optimisé de la Zone Industriale-Portuaire vise une bonne compétitivité aux entreprises et une qualité d'usage, il doit également permettre de mieux maîtriser les impacts sur l'environnement.

L'aménagement de la Zone Industriale-Portuaire intégrera ainsi des dispositifs et des solutions permettant de réduire les impacts sur l'environnement (pollutions des sols, des cours d'eau, de l'air, nuisances sonores et olfactives, pollutions lumineuses, solutions décarbonées...). Ces impacts peuvent notamment être mieux maîtrisés en agissant sur les circulations, les réseaux mais aussi sur les aspects réglementaires et fonciers.

II.3. UN NIVEAU DE SERVICE ELEVE POUR LES ENTREPRISES ET LES SALARIES

Au fur et à mesure du développement de la Zone Industriale-Portuaire, se mettront en place les services dès que leur modèle économique sera viable ou souhaité par l'ensemble des acteurs de la Zone Industriale-Portuaire.

II.3.1. Un accompagnement complet pour les entreprises susceptibles de s'implanter.

Les missions du syndicat mixte de la Zone Industriale-Portuaire de Salaise-Sablons comprennent l'accueil des investisseurs potentiels, l'affectation des immeubles et/ou des terrains ainsi que l'accompagnement des entreprises nouvelles ou en développement sur la Zone Industriale-Portuaire.

Afin de proposer un niveau de service de qualité, le syndicat mixte de la Zone Industriale-Portuaire de Salaise-Sablons s'engage dans une démarche qualité pour les services aux entreprises : assistance pour l'installation ou le développement d'activités nouvelles dans le périmètre de la Zone Industriale-Portuaire.

Le syndicat mixte propose dans ce cadre et avec ses partenaires un service d'accompagnement des nouvelles entreprises pour :

- La finalisation du projet et l'aide à l'installation :
 - Expertises foncière et immobilière et démarches administratives liées,
 - Assistance pour l'établissement des différents contrats d'installation, services, fluides...
 - Assistance aux dossiers d'autorisations liées à la construction, à la réalisation des études préalables et au suivi, en particulier environnemental, des chantiers.
- L'Amélioration de la cohérence du projet de développement avec les ambitions de la Zone Industriale-Portuaire :
 - Assistance dans l'application de la politique de certification environnementale des entreprises et la gestion des risques,
 - Développement, recherche de financements et mise en œuvre de démarches d'écologie industrielle,
- Le suivi et l'accompagnement des entreprises dans leur « parcours résidentiel » au sein de la Zone Industriale-Portuaire :

En complément et dès qu'un modèle économique le permet, d'autres services seront proposés sur la Zone Industriale-Portuaire par des prestataires privés ou publics :

- Incubateurs-Pépinières-Hôtel d'Entreprises : dotés d'un management de type entrepreneurial, et proposant des ressources mutualisées, ils accompagnent les entreprises et facilitent leur mise en réseau, aidés en cela par l'ensemble des acteurs du territoire.
- Services liés aux services logistiques : Aconiers, douanes, bourse de fret, messageries, services de transit, locaux administratifs...





II.3.2. Une mutualisation des services et équipements

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas lié au cœur de métier d'une entreprise peut potentiellement faire l'objet d'une externalisation et, par voie de conséquence, donner lieu à la mise en place d'un service mutualisé sur la Zone Industriale-Portuaire ou à proximité immédiate.

Les services communs ont pour objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des employés et à la compétitivité des entreprises notamment par la mutualisation des besoins.

La mise en œuvre des services communs est au cœur de la question de l'exemplarité sociale et environnementale du projet de développement de la Zone Industriale-Portuaire, en particulier par l'expérimentation de nouvelles formes de démarches collectives ou de mutualisations à inventer.

La mise en œuvre des services communs sur la Zone Industriale-Portuaire sera portée par différentes organisations, pour permettre l'émergence d'actions nouvelles d'insertion professionnelle par l'activité économique notamment dans les domaines mutualisés de l'entretien des parcelles et des locaux, de la distribution de courrier, du gardiennage, voire des services marchands de proximité.

Les services relevant d'une mutualisation d'équipements, (bureaux, salles de réunions...) comme ceux liés à l'accueil ou l'implantation d'entreprises ou à la gestion collective de la Zone Industriale-Portuaire seront assurés sous la responsabilité du Syndicat Mixte.

II.3.3. Les services stratégiques

Les services stratégiques sont directement liés au cœur de métier des entreprises implantées et/ou ciblées. Ils apportent une véritable plus-value à la zone d'activités en lien avec son positionnement et sa stratégie de développement.

La mise en œuvre de services stratégiques sur la Zone Industriale-Portuaire sera l'occasion de renforcer la compétitivité des entreprises existantes mais aussi d'appuyer le développement de la zone en fonction des orientations stratégiques retenues.

Ainsi ces services concernent plus particulièrement sur la Zone Industriale-Portuaire de Salaise-Sablons :

- L'accès aux marchés, en particulier internationaux : mise en œuvre de la trajectoire « PME Internationales » destinées à développer les flux d'exportation des PME implantées sur la Zone Industriale-Portuaire.
- L'écologie industrielle en vue de développer les services qui permettent d'optimiser les consommations intermédiaires des entreprises par une recours accru et systématique à la mutualisation et la substitution.
- Le financement : mobilisation des outils généralistes ou spécialisés d'ingénierie financière pour aider les entreprises, en particulier innovantes, dans le renforcement de leurs fonds propres. En effet, la mobilisation de structures de financement spécialisées sur le secteur des éco-industries, suppose une expertise particulière notamment pour faciliter l'accès aux marchés cibles, et optimiser la gestion des risques.
- L'accès à des équipements d'échanges intermodaux performants : escales conteneurs, chantier multimodal, espaces d'activités logistiques multifonctionnels, adaptés à la post production.

II.3.4. L'animation économique

L'animation du tissu économique vise à favoriser et à créer des dynamiques et des synergies contribuant à la valorisation des activités développées par les entreprises implantées sur la Zone Industriale-Portuaire dans une logique d'écologie industrielle, de filière ou de secteur d'activités.

L'animation du tissu économique est directement liée au cœur de métier des activités implantées ou visées par la stratégie de développement de la Zone Industriale-Portuaire ;

Cette animation peut comprendre diverses actions relatives à :

- **La consolidation des savoirs** : Accompagnement des entreprises de leur création à leur développement à travers un apport de conseils, d'information ou de formations, notamment pour suivre les évolutions des secteurs d'activités.
- **La mise en réseau** des entreprises de la Zone Industriale-Portuaire avec l'ensemble des acteurs du territoire pouvant s'inscrire potentiellement dans une logique d'écologie industrielle, de synergies ou de partenariats : plateforme chimique OSIRIS, CNR, structures de valorisation et de transfert de technologies, grands comptes, acteurs de la création d'entreprises, professions libérales,...
- **La promotion des savoir-faire** : A travers des animations lors de salons, de conférences, de journées portes ouvertes et événements professionnels ou locaux, ou au sein de réseaux professionnels.

Cette animation est principalement portée par le gestionnaire de la zone d'activités mais peut aussi être complétée par des partenaires extérieurs mobilisés en fonction des besoins exprimés et des compétences proposées.

II.3.5. La promotion et la Communication

La promotion et la communication visent la valorisation de la Zone Industriale-Portuaire, des entreprises qui y sont implantées et des différentes actions mises en œuvre pour sa performance durable et pérenne.

La communication et la promotion visent plusieurs finalités. Elles doivent contribuer à rendre visible et lisible le projet de développement de la Zone Industriale-Portuaire mais également à fédérer l'ensemble des acteurs qui la composent à travers la valorisation d'une identité partagée vecteur de lien et de relations de confiance.

Deux éléments clés de cette promotion – communication de la Zone Industriale-Portuaire :

- la mise à jour régulière des outils de communication reflète d'un certain dynamisme.
- l'implication des entreprises à travers des témoignages des informations sur leurs savoir-faire, leurs projets, leurs performances et leurs coordonnées.

L'insertion territoriale du projet, la capacité de ses promoteurs à convaincre, comme l'implication dans les réseaux sont des éléments importants et indispensables permettant de développer et maintenir l'attractivité du site de Salaise-Sablons et d'éviter les risques de déqualification et de déclin.

C'est ainsi que la communication autour du projet de développement de la Zone Industriale-Portuaire s'inscrit dans le cadre d'une démarche plus large de marketing territorial.

